

RCS : LORIENT  
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00944  
Numéro SIREN : 890 108 996  
Nom ou dénomination : 2LMP IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2022 sous le numéro de dépôt A2022/005538

# 2LMP IMMO

Société par Actions Simplifiée

**Capital Social** : 10 000,00 €

**Siège social** : 5 Rue Maréchal Foch – 56400 AURAY

**SIREN** : 890 108 996 RCS LORIENT

(La « **Société** »)

## PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente Juin à vingt heures trente au siège social, **Monsieur Loïc POULIQUEN**, associé unique de la Société « **2LMP IMMO** »,

### A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

#### ORDRE DU JOUR :

- Dissolution ou non de la société ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités ;
- Questions diverses.

#### PREMIERE DECISION – DISSOLUTION OU NON DE LA SOCIETE

L'associé unique, après avoir approuvé en date du 30 Juin 2022 les comptes arrêtés au 31 décembre 2021, a constaté que lesdits comptes faisaient ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'associé unique, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et donc de poursuivre l'activité.

L'associé unique prend acte que :

- Sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- La situation devra être régularisée à l'issue du délai prescrit par la législation en vigueur.

#### DEUXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

**L'ASSOCIE UNIQUE**

Monsieur Loïc POULIQUEN

